

Amendement 3.1 a: Unia

Amendement : Impact de la ménopause

Les femmes d'Unia proposent l'amendement suivant dans le texte de congrès, au chapitre « *Grandes lacunes dans la protection de la santé sexuelle et reproductive* » :

Et ces sujets demeurent tabous sur de nombreux lieux de travail en Suisse. Interrogée à ce sujet, la SUVA confirme ne pas trouver dans ses banques de données d'indications relatives aux contraintes spécifiques auxquelles sont soumises les femmes actives en raison de leurs menstruations et/ou de **la période avant, pendant et après** la ménopause. Les salariées peuvent se mettre en arrêt maladie dans la même mesure que pour d'autres problèmes de santé si elles sont en incapacité de travail pour ces motifs.

Exposé des motifs

La ménopause se déroule en plusieurs phases sur de nombreuses années - la préménopause, la périménopause, la ménopause et la postménopause. La plupart des femmes sont épuisées mentalement ou physiquement par les symptômes de la ménopause. Ces conséquences de la ménopause entraînent des arrêts de travail, une baisse de la confiance en soi, une incapacité à travailler et un manque de sommeil qui affectent la productivité au travail. C'est pourquoi nous préférons une formulation qui indique clairement que cette période est plus longue que la seule ménopause.

Avis de la Commission féministe de l'USS : accepter
--

Exposé des motifs de la Commission féministe de l'USS

-